
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 19 juin 2025.

Le dix-neuf juin deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le treize juin deux mille vingt-cinq s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, Mme Laurence TEREKENKO, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Laurent BOULA, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, Mme Barbara LEVESQUE, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉS POUVOIRS :

M. Philippe HOGOMMAT	à	Mme Nicole SIEPI
M. Franck GAILLOT	à	M. Foued BOUBERKA
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Laura BELLOIS	à	Mme Tatiana PRIEZ
M. Sylvain LANDEMAINE	à	Mme Laurence TEREKENKO
M. Olivier MEDROS	à	Mme Danièle DUBREIL

ABSENTS :

M. Nassim KERBACHI
Mme Virginie THERIZOLS
M. Guillaume GINGUENE
M. Abdelmalek BENSEDDIK (a quitté la séance à 20h13)
Mme Coline OLIVIER
Mme Amandine MARTINEZ

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Mme Danièle DUBREIL

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

**135.06.2025 RESSOURCES HUMAINES
CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

Résumé :

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique entrée en vigueur le 1^{er} mars 2022, reprenant notamment l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi il appartient à l'organe délibérant de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Enjeux et objectifs :

Il apparaît nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs approuvé par le conseil municipal du 8 avril 2025, et de créer et supprimer les postes liés :

- Des départs (mutation, retraite, démission,...)
- Des réorganisations de service

A créer	A supprimer	Observations
1 emploi d'auxiliaire de puériculture sur tous les grades de d'auxiliaire de puériculture		Nécessité d'un recrutement pour respecter les préconisations de la PMI
1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur le grade d'adjoint technique	1 emploi permanent à temps complet d'agent de restauration sur le grade d'adjoint technique	Réorganisation des missions au sein du service
1 emploi permanent à temps non complet (24h50/35h) d'ATSEM sur les grades des cadres d'emplois d'ATSEM et d'adjoint technique	1 emploi permanent à temps non complet (19h/35h) d'ATSEM sur les grades des cadres d'emplois d'ATSEM et d'adjoint technique	Augmentation du temps de travail pour éviter les heures complémentaires faites pour compléter le temps de travail d'un agent à temps partiel
1 emploi permanent à temps complet de technicien sur tous les grades du cadre d'emploi de technicien et du cadre d'emploi d'agent de maîtrise		Départ d'un agent en mutation et réorganisation du service (le poste de l'agent partant sera supprimé au prochain conseil municipal)
1 emploi de responsable des espaces verts et de l'environnement à temps complet, sur les grades de technicien, technicien principal de 2 ^{ème} classe, technicien principal de 1 ^{ère} classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal	1 emploi de chef de service des espaces verts et de l'environnement à temps complet, sur les grades d'ingénieur, ingénieur principal, technicien, technicien principal de 2 ^{ème} classe, technicien principal de 1 ^{ère} classe	Départ en mutation d'un agent pouvant être remplacé par un agent d'un grade différent
1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien des équipements sportifs sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique	1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien des équipements sportifs sur le grade d'adjoint technique	Départ en retraite d'un agent pouvant être remplacé par un agent d'un grade différent
1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien – lingère sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique	1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien – lingère sur le grade d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Départ d'un agent remplacé par un agent d'un grade différent
	1 emploi permanent à temps complet de responsable du service patrimoine/logistique	Départ d'un agent non remplacé

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2025

	sur les grades du cadre d'emploi d'ingénieur et du cadre d'emploi de technicien	
1 emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services des communes de 10 à 20 000 habitants à temps complet		Réorganisation de la direction générale
1 emploi de direction générale à temps complet sur tous les grades du cadre d'emploi d'attaché		Réorganisation de la direction générale
9 Créations	6 Suppressions	

Présentation du projet :

Il est donc proposé à l'assemblée de créer et de supprimer les emplois ci-dessous :

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

VU la délibération n°084.04.2025 du 8 avril 2025, modifiant le tableau des effectifs,

VU le tableau des emplois permanents annexé,

VU l'avis favorable à la majorité, abstention de M. Benseddik du groupe de l'opposition « Réussir Osny » de la commission plénière du 10 juin 2025,

VU l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial du 12 juin 2025,

CONSIDERANT le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer et supprimer les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Article 1 :

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

De créer au 1^{er} juillet 2025 :

1 emploi d'auxiliaire de puériculture sur tous les grades de d'auxiliaire de puériculture

1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien restauration sur le grade d'adjoint technique

1 emploi permanent à temps non complet (24h50/35h) d'ATSEM sur les grades des cadres d'emplois d'ATSEM et d'adjoint technique

1 emploi permanent à temps complet de technicien sur tous les grades du cadre d'emploi de technicien et du cadre d'emploi d'agent de maîtrise

1 emploi de responsable des espaces verts et de l'environnement à temps complet, sur les grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal

1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien des équipements sportifs sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique

1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien – lingère sur les grades du cadre d'emploi d'adjoint technique

1 emploi fonctionnel de directeur général adjoint des services des communes de 10 000 à 20 000 habitants à temps complet

1 emploi de direction générale à temps complet sur tous les grades du cadre d'emploi d'attaché

De supprimer au 1^{er} juillet 2025 :

1 emploi permanent à temps complet d'agent de restauration sur le grade d'adjoint technique

1 emploi permanent à temps non complet (19h/35h) d'ATSEM sur les grades des cadres d'emplois d'ATSEM et d'adjoint technique

1 emploi de responsable des espaces verts et de l'environnement à temps complet, sur les grades d'ingénieur, ingénieur principal, technicien, technicien principal de 2^{ème} classe, technicien principal de 1^{ère} classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal

1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien des équipements sportifs sur le grade d'adjoint technique

1 emploi permanent à temps complet d'agent d'entretien – lingère sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

1 emploi permanent à temps complet de responsable du service patrimoine/logistique sur les grades du cadre d'emploi d'ingénieur et du cadre d'emploi de technicien

Article 2 :

PRECISE que les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires, par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste demandé ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

Article 3 :

AUTORISE, en l'absence de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation, ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article L 332-8 du code général de la fonction publique, dont les candidatures correspondantes aux missions recherchées. La rémunération sera calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade de recrutement.

Article 4 :

PRECISE que les dispositions autorisant le recours aux contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

Article 5 :

PRECISE que le tableau des emplois permanents est annexé à la présente délibération.

Article 6 :

Les crédits sont inscrits au budget : Chapitre 64

Article 7 :

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à OSNY, le 19 juin 2025
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire



Jean-Michel LEVESQUE

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er juillet 2025
EMPLOIS FONCTIONNELS			3,0	1,0	0,0	4,0
Directeur général des services	1,0	0,0	1,0			1,0
Directeur général adjoint des services	1,0	0,0	1,0	1,0		2,0
Directeur des services techniques	1,0	0,0	1,0			1,0
FILIERE ADMINISTRATIVE			59,9	1,0	0,0	60,9
Attaché hors classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Attaché principal	4,0	0,0	4,0	1,0		5,0
Attaché	6,0	0,0	6,0			6,0
Rédacteur principal 1ère classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Rédacteur principal 2ème classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Rédacteur	11,0	0,0	11,0			11,0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	13,0	0,0	13,0			13,0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	12,0	0,0	12,0			12,0
Adjoint administratif	6,0	0,9	6,9			6,9
FILIERE TECHNIQUE			103,3	6,0	6,0	103,3
Ingénieur principal	2,0	0,0	2,0			2,0
Ingénieur	2,0	0,0	2,0			2,0
Technicien principal de 1ère classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Technicien principal de 2ème classe	4,0	0,0	4,0		1,0	3,0
Technicien	3,0	0,0	3,0	2,0	1,0	4,0
Agent de Maîtrise principal	6,0	0,0	6,0			6,0
Agent de Maîtrise	3,0	0,0	3,0			3,0
Adjoint technique principal de 1ère classe	10,0	0,0	10,0			10,0
Adjoint technique principal de 2ème classe	11,0	0,0	11,0			11,0
Adjoint technique	59,0	1,3	60,3	4,0	4,0	60,3
FILIERE SOCIALE			19,5	0,0	0,0	19,5

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er juillet 2025
Agent social	4,0	0,5	4,5			4,5
Agent social principal de 2ème classe	2,0	0,0	2,0			2,0
ATSEM principal de 1ère classe	4,0	0,0	4,0			4,0
ATSEM principal de 2ème classe	6,0	0,0	6,0			6,0
Assistant socio-éducatif	0,0	0,0	0,0			0,0
Educateur de jeunes enfants	1,0	0,0	1,0			1,0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2,0	0,0	2,0			2,0
FILIERE MEDICO-SOCIALE			20,3	1,0	0,0	21,3
Infirmière de classe normale	1,0	0,0	1,0			1,0
Infirmière soins généraux hors classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Infirmière de classe normale	2,0	0,0	2,0			2,0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	3,0	0,0	3,0			3,0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	13,0	0,0	13,0	1,0		14,0
Assistantes maternelles	0,0	0,0	0,0			0,0
Médecin	0,0	0,3	0,3			0,3
Psychologue	0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE SPORTIVE			1,0	0,0	0,0	1,0
Educateur A.P.S	0,0	0,0	0,0			0,0
Educateur A.P.S. ppal 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Educateur A.P.S. ppal 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE CULTURELLE			15,7	0,0	0,0	15,7
Bibliothécaire	0,0	0,0	0,0			0,0
Assistant d'enseignement artistique ppal de 1ère classe	3,0	1,7	4,7			4,7
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	1,0	3,8	4,8			4,8
Assistant d'enseignement artistique	1,0	0,3	1,3			1,3

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er juillet 2025
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine ppal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine ppal de 2ème classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Adjoint du patrimoine	1,0	0,0	1,0			1,0
Professeur de danse	0,0	0,0	0,0			0,0
FILIERE ANIMATION			59,2	0,0	0,0	59,2
Animateur principal de 1ère classe	1,0	0,0	1,0			1,0
Animateur principal de 2ème classe	2,0	0,0	2,0			2,0
Animateur	5,0	0,0	5,0			5,0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0,0	0,0	0,0			0,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	3,0	0,0	3,0			3,0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe cantine	0,0	6,9	6,9			6,9
Adjoint d'animation cantine	0,0	3,4	3,4			3,4
Adjoint d'animation	37,0	0,9	37,9			37,9
FILIERE POLICE			7,0	0,0	0,0	7,0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1,0		1,0			1,0
Chef de service de police municipale	0,0	0,0	0,0			0,0
Brigadier chef principal de police	5,0	0,0	5,0			5,0
Gardien-brigadier de police	1,0	0,0	1,0			1,0
EMPLOIS NON CITES			5,1	0,0	0,0	5,1
Permanence Entre aide Emploi	0,0	0,1	0,1			0,1
Emploi avenir	1,0	0,0	1,0			1,0

ANNEXE DELIBERATION CREATIONS ET SUPPRESSIONS EMPLOIS CONSEIL MUNICIPAL

TABLEAU DES EFFECTIFS / EMPLOIS BUDGETAIRES

	Emploi permanent à temps complet	Emploi permanent à temps non complet	Total	Créations	Suppressions	Nouveau total au 1er juillet 2025
Contrat d'apprentissage	3,0	0,0	3,0			3,0
Collaborateur de cabinet	1,0	0,0	1,0			1,0
[...]						
TOTAL GENERAL	274,0	20,0	294,0	9,0	6,0	297,0